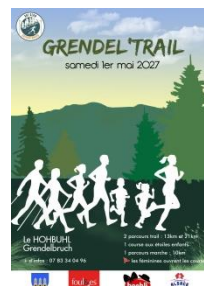


Règlement



PRÉSENTATION :

Le ski club de Grendelbruch vous invite à :

- un Trail court de 20km, avec 600m de dénivelé positif
- un trail court de 13km, avec 300m de dénivelé positif
- une marche de 10km, avec 200m de dénivelé positif

sur les hauteurs de Grendelbruch, au magnifique site du Hohbuhl où l'esprit sportif rencontre la convivialité.

DATE : 1er mai 2027

LIEU : Départ et arrivée au ski club de Grendelbruch, au Hohbuhl.

PUBLIC et TARIFS :

- Ouvert à partir de la catégorie Espoirs pour le 20km et Juniors pour le 13km
- Inscriptions sur le site internet : Wanatime
- Droits d'inscription :
 - Trail 21km : 25 euros
 - Trail 13km : 20 euros
 - Marche 10km : 5 euros

Est inclus dans l'inscription un lot de production locale.

Les non licenciés devront souscrire un pass prévention santé (titre de participation payant délivré par la FFA, accessible sur le site pps.athle.fr au prix de 5 euros)

Pas d'inscription le jour de la course (inscriptions jusqu'au mercredi 28.04.27)

Possibilité de transférer son dossard en cas d'empêchement justifié (certificat médical). Le coût du transfert s'élève à 2€.

L'évènement sera limité à 450 personnes.

RÉCOMPENSES :

Classement scratch hommes et femmes : 3 premières places.

Classement catégories :

1ère place : Juniors (uniquement pour le 13km), Espoirs, Seniors, Masters, F et H.

Conformément à la charte des courses Nature, il n'y aura pas de primes en espèces pour les lauréats. Ceux-ci recevront des trophées ou des lots en nature.

Les résultats seront disponibles à l'issue de l'épreuve sur le site : Wanatime

OBJECTIFS :

- Promotion du sport en milieu naturel
- Valorisation du sport féminin avec des départs distinct F/H
- Développement du bénévolat local, création de liens entre les habitants dans une ambiance conviviale
- Découverte du site du Hohbuhl

ORGANISATEUR :

- **Responsable** : Mme Gross Marie-Reine avec l'appui du Ski Club de Grendelbruch.

DESCRIPTION :

Parcours alternant des passages en forêt et en prairies, offrant de belles vues sur le village et la plaine. Ne seront empruntés que des chemins forestiers ou sentiers. Une seule traversée de route.

Le parcours sera balisé par des rubalises attachées aux arbres, fléchages en chaux aux changements de direction et signaleurs aux croisements de différents chemins.

Pas de douches sur place.

SECURITÉ :

Présence d'une équipe de secouriste et d'un médecin.

Signaleurs sur le parcours.

RAVITAILLEMENT :

Un ravitaillement (liquide et solide) aura lieu au km 8 et au km 14 ainsi qu'à l'arrivée. Prévoir néanmoins un ravitaillement personnel sur soi et une réserve d'eau.

Il n'y aura pas de gobelets aux ravitaillements. Chaque coureur devra être en possession d'un contenant.

ÉTHIQUE :

Les participants s'engagent à respecter la réglementation générale des courses hors stade ainsi que la charte des courses Nature. Cette charte autorise la disqualification des participants en cas de non-respect des principes suivants :

- Port du dossard à l'avant de manière lisible, porte dossards autorisé
- Respect de l'environnement : utilisation des sentiers balisés, conservation des déchets dans sa poche ou sur la zone ravitaillement.
- Esprit sportif, aide aux sportifs blessés ou en difficulté.

DROIT À L'IMAGE :

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 /01/78, les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Tout concurrent autorise l'organisation du « Grendel'trail » à utiliser les images fixes ou audiovisuelles prises à l'occasion de sa participation à l'épreuve et sur lesquelles il pourrait apparaître sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires.

COMMUNICATION :

Clubs sportifs (triathlon, course à pied, trail, ski de fond)
Réseaux sociaux
Presse locale.

DEVELOPPEMENT DURABLE :

Gestion déchets : poubelles différenciées sur le site, incitation à mettre les emballages dans la poche pendant la course.

Utilisation d'écocup et de vaisselle non jetable.

Boissons uniquement en bouteilles consignées.

ANNULATION :

Les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'évènement en cas de météo défavorable ou de force majeure.